

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl
Place Loix, 7 - 1060 Bruxelles - Tél. 02/535.93.50

Monsieur **Yvan Mayeur**

Député, Président de la Commission
« Affaires sociales » de la Chambre

Rue Haute, 298A
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 5 février 2009

Monsieur le Président,

Concerne : discussion à la Chambre d'une proposition de loi visant à aligner le montant du revenu d'insertion octroyé aux cohabitants sur celui des isolés et à porter celui-ci au-dessus du seuil de pauvreté – demande de soutien à la proposition et à l'organisation d'auditions.

Nous avons eu le plaisir de vous rencontrer à la veille des élections de juin 2007, pour vous interpeler sur un certain nombre de revendications relatives à l'amélioration de l'aide sociale. Parmi celles-ci figuraient le relèvement du RIS au-dessus du seuil de pauvreté, ainsi que l'alignement du montant octroyé aux cohabitants sur celui des isolés.

A l'époque, vous aviez déclaré soutenir ces deux revendications.

Un autre prolongement de notre campagne de sensibilisation a été le dépôt, par la Députée Zoé Génot (Ecolo), d'une « *Proposition de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés.* », dont l'examen a été aujourd'hui renvoyé de la Commission santé à la vôtre.

Ce mercredi 11 février 2009, la Commission des Affaires sociales de la Chambre, que vous présidez, examinera cette proposition de loi ainsi que différents projets d'amendements, qui étendent la revalorisation proposée à l'ensemble des allocations de remplacement (ce qui était un de vos soucis).

Nous espérons que le PS saisira cette occasion de traduire en actes les généreuses intentions dont il nous avait fait part durant sa campagne électorale.

Nous nous permettons de faire remarquer que l'estimation budgétaire du coût de cette mesure, réalisée par la Cour des comptes, chiffre celui-ci à a peine plus d'un milliard d'euros. Ce qui, au regard des objectifs sociaux de cette mesure et des récentes dépenses engagées par le Gouvernement fédéral pour soutenir les banques et les actionnaires, nous paraît très raisonnable, d'autant que l'effort pourrait être étalé sur la législature.

Nous avons pris bonne note de l'initiative positive de M. Delizée de réaliser un baromètre de la pauvreté. Mais on ne peut se contenter de mesurer la pauvreté, il faut surtout la combattre.

En tant que Député, nous vous invitons donc à soutenir la proposition de loi

déposée, à déposer une proposition équivalente ou à l'amender.

En outre, cette proposition s'inscrit dans le droit fil des rapports du Service Fédéral de lutte contre la pauvreté, élaborés en partenariat avec de nombreuses associations, dont la nôtre. Cette proposition se place également dans le prolongement du mémorandum que notre Collectif a élaboré en 2006, intitulé « *Pour des CPAS qui garantissent le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine* » (que nous vous avons déjà transmis).

Nous estimons donc que les débats autour de cette proposition de loi et des amendements programmés au sein de votre commission seraient utilement éclairés par l'audition des acteurs concernés de la société civile (organisations syndicales, associations partenaires du rapport sur l'état de la pauvreté, représentants des CPAS et des Unions des Villes et communes, associations féministes...).

Nous vous demandons, en tant que Président de Commission, d'organiser ces auditions sur cette question, et de nous inviter à y prendre part.

D'avance, nous vous remercions pour votre réponse écrite. Nous interpellons l'ensemble des différents partis politiques sur cette question et ne manquerons pas de faire publiquement le bilan des réponses obtenues, notamment dans un communiqué de presse que nous diffuserons à cette occasion.

Nous demeurons, Monsieur le Président, à votre entière disposition pour toute information complémentaire, vous prions d'agréer nos meilleures salutations et vous remercions déjà pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

Pour le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion,

Yves Martens,

Luca Ciccia,

Coordinateur

Vice-Président

CC : Aux membres de la Commission des Affaires sociales, aux associations partenaires du Rapport sur l'état de la pauvreté